Charte informatique

1. Objectif

Cette charte définit les règles d'utilisation des systèmes d'information de l'entreprise afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données, conformément aux recommandations de l'ANSSI et aux normes européennes de cybersécurité.

2. Champ d'application

Cette charte s'applique à tous les employés, stagiaires et prestataires ayant accès aux ressources informatiques de l'entreprise.

3. Utilisation des ressources informatiques

3.1 Équipements

- Utilisez uniquement les équipements fournis par l'entreprise pour les tâches professionnelles.
- Ne modifiez pas la configuration matérielle sans autorisation du service informatique.

3.2 Logiciels

- N'installez pas de logiciels non autorisés sur les équipements de l'entreprise.
- Maintenez à jour les logiciels et le système d'exploitation.

3.3 Réseau

- Utilisez uniquement le réseau Wi-Fi sécurisé de l'entreprise.
- N'utilisez pas de réseaux publics non sécurisés pour accéder aux données de l'entreprise.

4. Sécurité et confidentialité

4.1 Mots de passe

- Utilisez des mots de passe complexes d'au moins 12 caractères, combinant lettres, chiffres et caractères spéciaux.
- Changez vos mots de passe tous les 90 jours.
- Activez l'authentification à deux facteurs (2FA) pour tous les comptes critiques.

4.2 Protection des données

- Chiffrez les données sensibles stockées sur les appareils mobiles.
- N'utilisez pas de supports de stockage externes non autorisés.
- Appliquez une politique de bureau propre : verrouillez votre écran en quittant votre poste.

4.3 Courrier électronique

- N'ouvrez pas les pièces jointes suspectes.
- Ne transmettez pas d'informations confidentielles par e-mail non chiffré.

5. Télétravail et accès à distance

- Utilisez uniquement le VPN de l'entreprise pour accéder aux ressources à distance.
- Assurez-vous que votre réseau domestique est sécurisé.

6. Surveillance et contrôle

L'entreprise se réserve le droit de surveiller l'utilisation des systèmes d'information dans le respect de la législation en vigueur.

7. Incidents de sécurité

Signalez immédiatement tout incident de sécurité au service informatique.

8. Sanctions

Le non-respect de cette charte peut entraîner des sanctions disciplinaires.

9. Droit à la déconnexion

Les employés ont le droit de ne pas être contactés en dehors des heures de travail, sauf urgence exceptionnelle.

10. Conformité RGPD

L'entreprise s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En signant ce document, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les termes de cette charte informatique. Cette charte sera également révisée annuellement pour s'adapter aux évolutions technologiques et réglementaires.

Date et signature de l'employé :